

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation générale	5
1.1	Présentation du territoire	5
1.2	Répartition des compétences.....	6
1.3	Moyens humains	7
	INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
2	La collecte en porte-à-porte.....	9
2.1	La Régie de collecte	9
2.1.1	Moyens humains	9
2.1.2	Moyens matériels.....	9
2.2	Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	10
2.2.1	Les contenants.....	10
2.2.2	La collecte.....	10
2.2.3	Le traitement.....	11
2.3	Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR).....	12
2.3.1	Les contenants.....	12
2.3.2	La collecte.....	12
2.3.3	Le tri.....	12
3	La collecte en apport volontaire.....	14
3.1	Les papiers	14
3.1.1	Les contenants.....	14
3.1.2	La collecte.....	14
3.1.3	Le traitement.....	15
3.2	Le Verre	15
3.2.1	Les contenants.....	15
3.2.2	La collecte.....	15
3.2.3	Le traitement.....	16
3.3	Les textiles	16
3.3.1	Les contenants.....	16
3.3.2	La collecte.....	16
4	Les déchets non ménagers	17
4.1	Les Déchets Industriels Banaux (DIB)	17
4.1.1	Les contenants.....	17
4.1.2	La collecte.....	17
4.1.3	Le traitement.....	17
4.2	Les cartons des artisans/commerçants	17



4.2.1	Les contenants.....	17
4.2.2	La collecte.....	17
4.2.3	Le traitement.....	17
5	Les déchèteries.....	18
5.1	Localisation.....	18
5.2	Horaires d'ouvertures	18
5.3	Conditions d'accès.....	19
5.4	Déchets acceptés.....	19
5.5	La collecte.....	20
5.6	Le traitement.....	20
6	Synthèse des indicateurs techniques	22
6.1	Bilan des tonnages Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).....	22
6.2	Bilan des tonnages Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).....	23
	INDICATEURS FINANCIERS.....	24
7	Budget 2019	25
7.1	Section Investissement.....	25
7.2	Section fonctionnement.....	26
	Conclusion	27

Figure 1. Carte du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes	5
Figure 2. Organigramme de la Régie des déchets.....	7
Figure 3. Benne de collecte CCBM	9
Figure 4 Evolution de la production d'Ordures Ménagères résiduelles.....	11
Figure 5. Evolution de la production d'EMR.....	12
Figure 6. Evolution de la production de papiers	14
Figure 7. Evolution de la production de Verre	16
Figure 8. Carte des déchèteries du Bassin de Marennes	18
Figure 9. Horaires d'ouverture de la déchèterie du Bournet.....	18
Figure 10. Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Madeleine	19
Figure 11. Déchets acceptés en déchèterie	19
Figure 12. Evolution des tonnages OMA 2017-2019.....	22
Tableau 1. Population par commune	5
Tableau 2. Règle de dotation.....	10
Tableau 3. Mise en perspective de la production d'OMr de la CCBM avec le Département et la Région	11
Tableau 4. Repreneurs des matériaux de collecte sélective	13
Tableau 5. Tonnages collectés en déchèterie et évolution.....	20
Tableau 6. Opérateurs de collecte/traitement et valorisation des déchets de déchèteries	21
Tableau 7. Ratios OMA 2017-2019.....	22
Tableau 8. Evolution des tonnages OMA 2017-2019	22
Tableau 9. Tonnages DMA et évolution 2017-2019.....	23
Tableau 10. Section investissements	25
Tableau 11. Section de fonctionnement	26

1 Présentation générale

1.1 Présentation du territoire

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) a été créée en 1997 sur la base du SIVOM du Canton de Marennes. Ce dernier possédait déjà la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

La CCBM compte 7 communes pour une population de 15 412 habitants (Population légale municipale 2017). Les deux communes les plus peuplées que sont Marennes et Bourcefranc-le-Chapus concentrent près de 60% de la population.

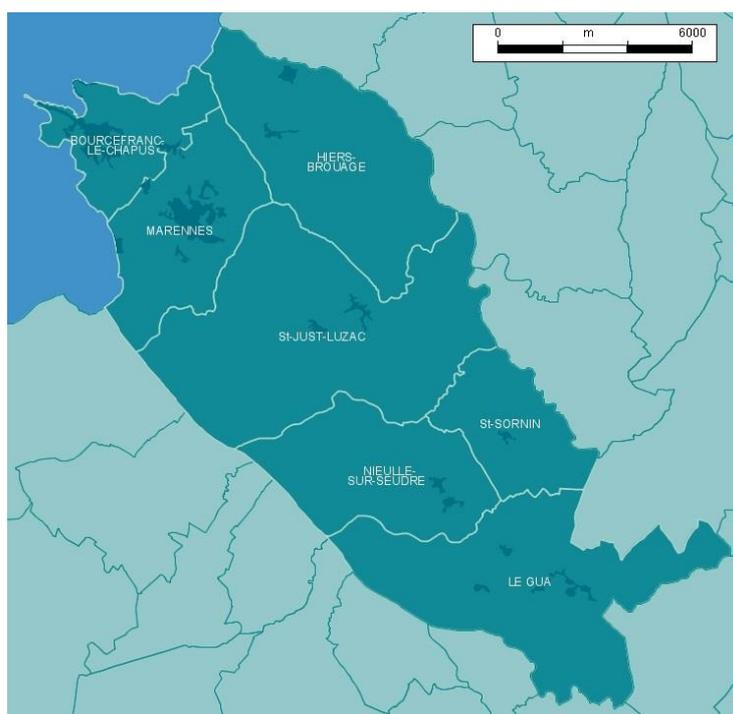


Figure 1. Carte du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

	Population (INSEE 2017)
Bourcefranc le Chapus	3454
Marennes Hiers Brouage	6252
Saint Just Luzac	1993
Nieulle sur Seudre	1227
Saint Sornin	389
Le Gua	2097
	15 412

Tableau 1. Population par commune

La typologie de l'habitat est mixte à dominante rurale. L'habitat collectif n'est représenté que par 3 résidences sur la commune de Marennes comptant plus de 30 logements chacune.

La CCBM se caractérise par une activité touristique importante. Elle compte 1 298 résidences secondaires et locations saisonnières pour 7 454 résidences principales. 412 professionnels payant la Redevance sont également recensés.

1.2 Répartition des compétences

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes possède la compétence collecte des ordures ménagères. A ce titre, elle assume la collecte des déchets ménagers par l'intermédiaire de sa Régie ou en prestation. Elle assure également la collecte des déchets de déchèteries en prestations.

Le traitement et le tri des déchets sont également des compétences de la CCBM qu'elle gère en direct à l'exception du traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts de déchèterie.

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL)

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) est un syndicat de traitement des déchets. Il regroupe les collectivités suivantes :

- Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM)
- Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
- Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Le SIL assure le traitement des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets verts de déchèterie. La CCBM a adhéré au SIL en 2012 et lui a donc transféré ces deux compétences.

1.3 Moyens humains

L'organigramme 2020 de la Régie des déchets est présenté ci-dessous. Il compte 16 agents permanents (titulaires, CDI ou CDD)

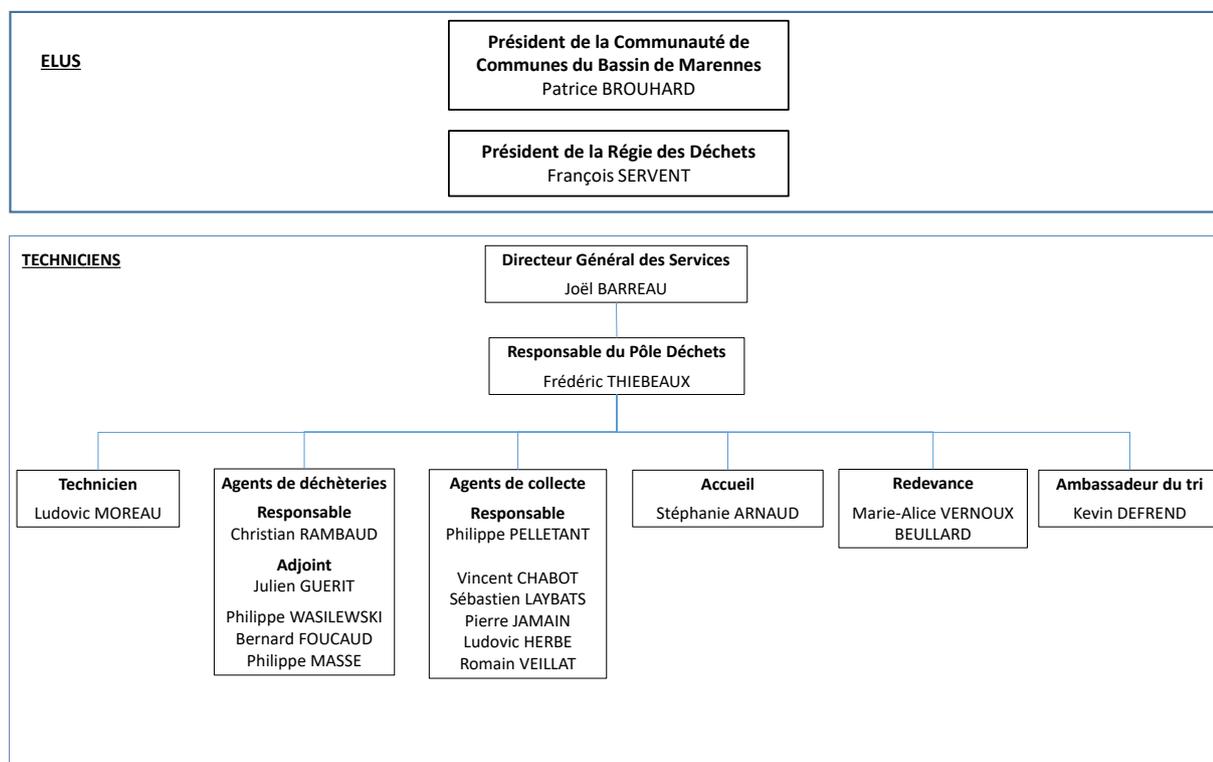


Figure 2. Organigramme de la Régie des déchets

En 2020, 26 agents (titulaires, CDI, CDD, CAE et intérimaires) ont travaillé au service de la Régie des Déchets de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

INDICATEURS TECHNIQUES

2 La collecte en porte-à-porte

2.1 La Régie de collecte

2.1.1 Moyens humains

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes assure la collecte en porte-à-porte avec ses propres agents. Elle compte 6 chauffeurs-ripeurs et 1 ripeur exclusif. A cet effectif s'ajoute un encadrant, technicien, afin de valider les plannings, assurer la coordination des tournées et répondre aux usagers.

Les agents circulent du lundi au vendredi de 4h à 13h pour collecter en porte-à-porte les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables du territoire.

2.1.2 Moyens matériels



Figure 3. Benne de collecte CCBM

La Régie des déchets du Bassin de Marennes possède un parc de 4 bennes de collecte de 19 tonnes et une mini benne VL de 3,5 tonnes. Ces véhicules ont pour garage la déchèterie de la Madeleine sur la commune du Gua. L'entretien et le lavage des camions sont réalisés deux fois par semaine également sur ce lieu.

2.2 Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

2.2.1 Les contenants

2.2.1.1 Les bacs

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes dote ses usagers de bacs depuis 2014. Ces contenants sont fabriqués par la société Plastic Omnium (usine de Langres, 52).

La règle de dotation adoptée est la suivante

Composition du Foyer	Volume du bac
1 personne	80 L
2 et 3 personnes	120 L
4 personnes et plus	240 L
Activités professionnelles	Selon la production de déchets : 80 L, 120 L, 240 L 360 L ou 660 L

Tableau 2. Règle de dotation

Pour les gîtes et résidences secondaires, les propriétaires peuvent choisir leur contenant.

Des contenants peuvent être prêtés aux associations dans le cadre de l'organisation de manifestations.

La maintenance des contenants est assurée en régie. En cas de dommage sur les bacs, les usagers doivent prévenir la CCBM afin qu'elle puisse procéder aux réparations. Cette prise en charge est limitée à l'usure normale des contenants. En cas d'utilisation anormale du bac ou de dégradation volontaire, la CCBM facture la réparation à l'utilisateur.

2.2.1.2 Les sacs

La CCBM met également à disposition des usagers des sacs blancs prépayés. Ils sont réservés aux habitants ne pouvant stocker un bac à leur domicile ou aux résidents secondaires. Leur volume est de 30 L ou 50 L et sont distribués par rouleaux de 10 unités.

2.2.2 La collecte

2.2.2.1 Les fréquences de collecte

En 2015, le calendrier de collecte a été modifié afin d'uniformiser la fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles à tout le territoire. A présent, les OMr sont donc collectées une fois par semaine dans chaque commune.

2.2.2.2 Les tonnages collectés

En 2019, le tonnage d'Ordures Ménagères résiduelles collecté sur le territoire de la CCBM fut de **2 738 tonnes soit 178 kg/habitant/an**. Ce tonnage comprend également les déchets assimilés aux OMr collectés chez les professionnels et administrations.

Le tableau suivant permet de situer les performances de collecte de la CCBM par rapport aux moyennes départementale, régionale et à la nationale.

Ratio CCBM	Moyenne Charente Maritime (AREC 2019)	Moyenne Région Nouvelle Aquitaine (AREC 2016)	Moyenne nationale (ADEME 2016)
175 kg/hab/an	259 kg/hab/an	237 kg/hab/an	255 kg/hab/an

Tableau 3. Mise en perspective de la production d'OMr de la CCBM avec le Département et la Région

Avec 175 kg/hab/an, le ratio de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est largement inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale. Cet écart important s'explique par les effets de la Redevance Incitative, renforcés l'extension des consignes de tri depuis 2019.

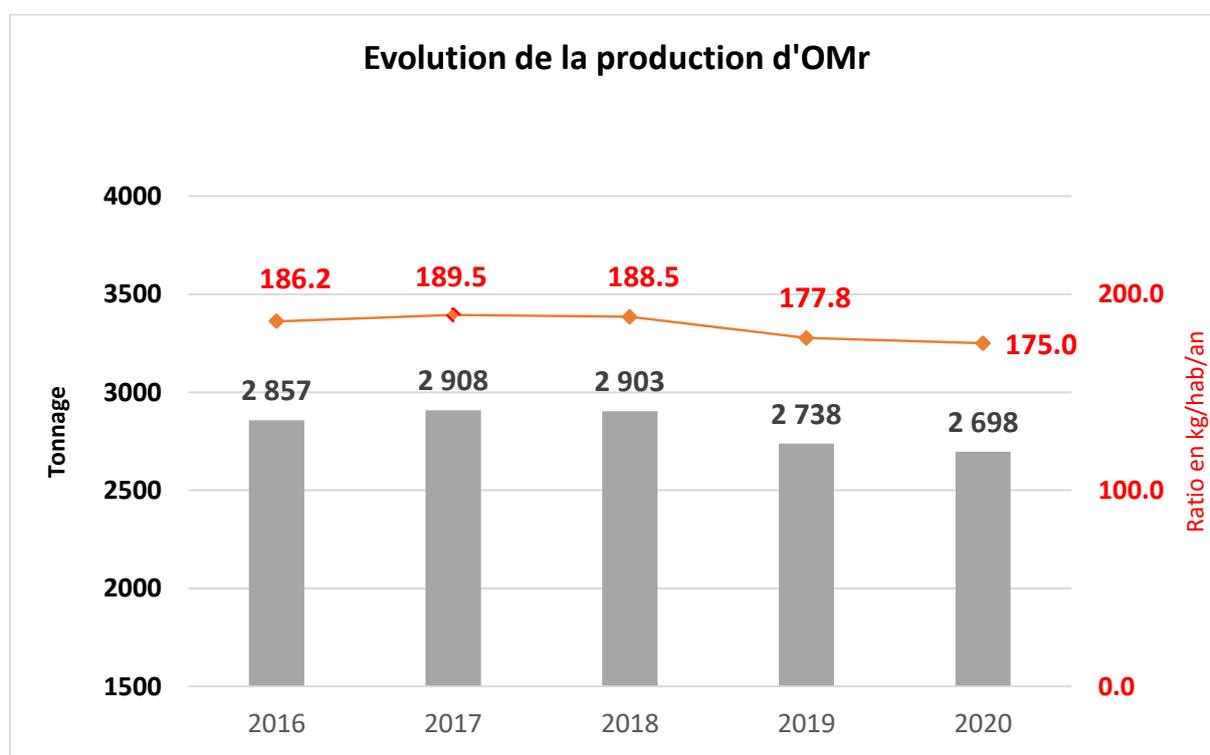


Figure 4 Evolution de la production d'Ordures Ménagères résiduelles

L'année 2020 montre une poursuite de la baisse de la production d'OMr. Ce résultat s'explique par l'extension des consignes de tri plastiques au 1^{er} janvier 2019 dont la population a saisi l'opportunité très rapidement du fait de la tarification incitative et qui s'accroît encore en 2020 (-13,5 kg/hab/an de moins en 2 ans).

2.2.3 Le traitement

Le traitement des Ordures Ménagères est assuré par le Syndicat Intercommunaire du Littoral (SIL). En 2020, les Ordures Ménagères résiduelles ont été incinérées sur le site d'Echillais.

2.3 Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

2.3.1 Les contenants

Les Emballages Ménagers Recyclables sont collectés en sacs jaunes à usage unique. Ces sacs sont fournis à la CCBM par la société PTL. Ils ont un volume de 50L et sont disponibles dans les mairies.

Pourquoi ce choix ?

Les sacs sont transparents ce qui permet aux agents de collecte d'avoir une vision d'ensemble de la qualité du tri. Les sacs contenant trop d'erreurs de tri sont refusés à la collecte.

2.3.2 La collecte

Les Emballages Ménagers Recyclables ou EMR regroupent les briques, cartons, métaux, bouteilles et flacons plastiques.

2.3.2.1 Les fréquences de collecte

La collecte des sacs jaunes a lieu une fois par semaine sur tout le territoire.

2.3.2.2 Les tonnages collectés

683 tonnes d'EMR ont été collectées en 2020 soit **44 kg/hab/an**.

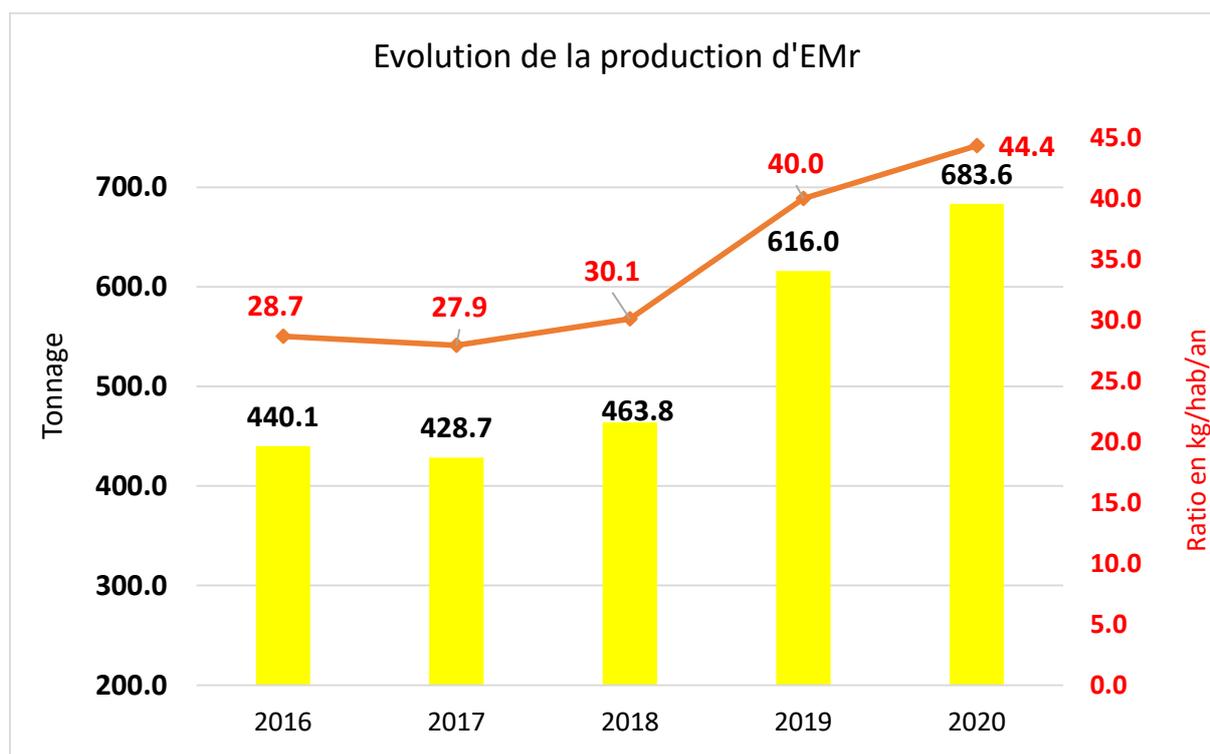


Figure 5. Evolution de la production d'EMR

L'année 2020 confirme la progression des performances du tri des emballages. Le transfert des OMR vers les EMR suite à l'extension des consignes de tri s'est poursuivi en 2020.

2.3.3 Le tri

Les EMR passent par le centre de transfert de Rochefort puis sont expédiés vers le centre de tri de Mornac (16) exploité par Calitom ajissant comme sous traitant du marché avec SUEZ Environnement.

Suite aux opérations de tri, les différents matériaux sont conditionnés (mis en balles) puis orientés vers leur propre filière de reprise pour être recyclés. Les repreneurs pour la CCBM sont les suivants :

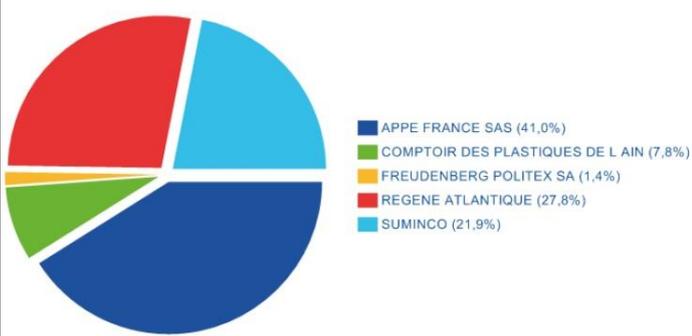
Matériaux	Repreneur	Site de recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL France	
Aluminium	REGAL AFFIMET	COMPIEGNE (60)
Cartonnettes	GROUPE THIOUET	PAPETERIE SAINT MICHEL (16)
Emballages de liquides alimentaires (briques)	PAPAETERIE SAINT MICHEL - GROUPE THIOUET	PAPAETERIE SAINT MICHEL (16)
Plastiques	VALORPLAST	 <ul style="list-style-type: none"> ■ APPE FRANCE SAS (41,0%) ■ COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L AIN (7,8%) ■ FREUDENBERG POLITEX SA (1,4%) ■ REGENE ATLANTIQUE (27,8%) ■ SUMINCO (21,9%)

Tableau 4. Repreneurs des matériaux de collecte sélective

Les refus de tri

Les refus de tri sont les déchets collectés dans les sacs jaunes alors qu'ils ne sont pas recyclables (pots de yaourt, barquettes, films plastiques,...). Ces déchets auraient donc dû être jetés avec les Ordures Ménagères résiduelles. En 2020, le taux de refus sur les tonnes triées était de 25%.

3 La collecte en apport volontaire

3.1 Les papiers

Ce flux comprend tous les papiers non souillés à l'exception des tirages photos et des mouchoirs.

3.1.1 Les contenants

Les papiers sont collectés au moyen de contenants d'apport volontaire (voir photo ci-dessous). Le territoire est maillé par un réseau de 40 contenants d'un volume de 4 m³.



3.1.2 La collecte

La collecte est réalisée en prestation par la société PAPREC basée à Royan. En 2020, **307 tonnes de papiers** ont été collectées.

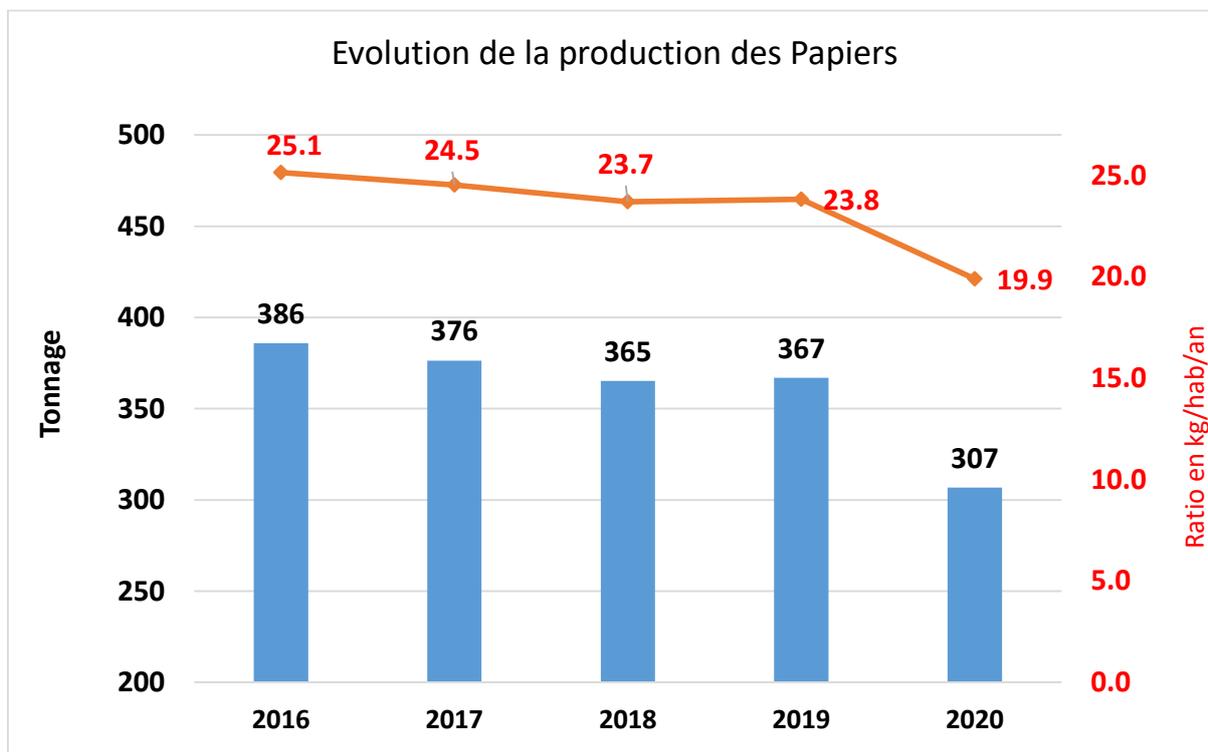


Figure 6. Evolution de la production de papiers

La production de JRM a diminué de façon importante avec près de 4kg/hab/an de moins qu'en 2019. Le contexte sanitaire de l'année explique en partie cette évolution.

Toutefois, le gisement global de papier diminue d'année en année. Il s'agit d'un constat national dont les projections font paraître une baisse importante des papiers collectés par le service public d'élimination des déchets.

3.1.3 Le traitement

Une fois collectés, les papiers sont apportés au centre de transfert de Rochefort, exploité par la société SUEZ Environnement (anciennement SITA). Ils sont alors mis en balle afin d'être expédiés vers le repreneur, en l'occurrence la société UPM sur le site de Chapelle Darblay à Grand Couronne (76).



Pourquoi collecter le papier en apport volontaire ?

La collecte en apport volontaire permet de se passer de l'étape du tri. Ainsi, la collectivité et par extension les usagers du service public d'élimination des déchets en économisent le coût. De plus, la qualité du tri étant meilleure que sur une collecte classique, le prix de reprise du papier s'en trouve légèrement majoré.

3.2 Le Verre

3.2.1 Les contenants

De même que les papiers, le Verre est collecté en apport volontaire avec des contenants de 4 m³. La CCBM dispose d'un réseau de 63 contenants.



3.2.2 La collecte

La collecte est réalisée en prestation par la société Brangeon Environnement. En 2020, ce sont 845 tonnes de verre qui ont été collectées.

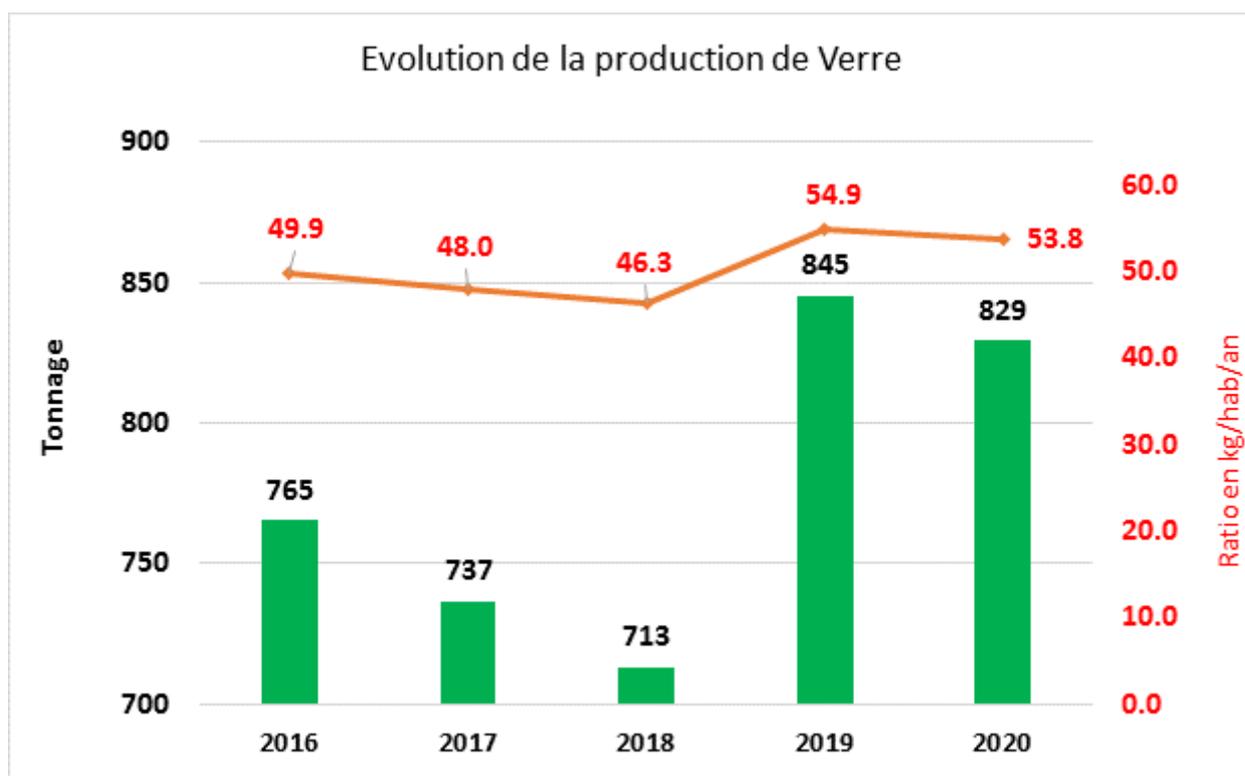


Figure 7. Evolution de la production de Verre

Une hausse très importante des apports de verre est visible depuis 2019. Celle-ci résulte en partie d'une reprise de tonnage de 2018 sur 2019 mais se confirme tout de même en 2020. De plus, les performances de collecte des emballages en général sont à nouveau à la hausse du fait de l'ECT ce qui impacte également le verre.

3.2.3 Le traitement

Une fois collecté le verre est directement apporté au repreneur, VERALIA (ex Saint Gobain), sur le site de Chateaubernard (16).

3.3 Les textiles

Depuis août 2013, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a mis en place la collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) usagés.

3.3.1 Les contenants

Un réseau de 15 points de collecte dessert la totalité du territoire. Chaque commune est équipée d'une ou plusieurs bornes.

3.3.2 La collecte

Les déchets autorisés dans cette collecte sont les vêtements, linge de maison et chaussures (nouées par paire) même usés ainsi que la petite maroquinerie. Ils doivent être conditionnés en sacs bien fermés car les textiles humides ne peuvent être recyclés. Les textiles souillés, couettes et oreillers ne sont pas autorisés.

Cette collecte a été assurée Le Relais 17 pour **59,70 tonnes**.



4 Les déchets non ménagers

4.1 Les Déchets Industriels Banaux (DIB)

Les déchets industriels banals sont des déchets assimilés aux Ordures Ménagères. La CCBM propose une collecte dédiée aux professionnels produisant ce type de déchets.

4.1.1 Les contenants

Les contenants utilisés sont identiques aux contenants utilisés par les particuliers.

4.1.2 La collecte

La collecte des DIB a lieu une fois par semaine, le vendredi matin. Cette collecte peut être assimilée à une seconde collecte OMr. Elle est réservée uniquement aux professionnels dits « Gros Producteurs », c'est-à-dire produisant un volume de déchets supérieur à 660L par semaine.

Le tonnage collecté est inclus dans le tonnage OMr. (voir page 11)

4.1.3 Le traitement

Ces déchets étant assimilés aux OMr, ils ne nécessitent pas de traitement spécifique. Ils sont donc orientés vers l'usine d'incinération des ordures ménagères de Saint Pierre d'Oléron.

4.2 Les cartons des artisans/commerçants

Les artisans et commerçants produisant un volume de cartons important peuvent bénéficier d'une collecte dédiée. Elle permet de capter directement ce flux sans saturer les déchèteries.

4.2.1 Les contenants

Les cartons peuvent être présentés à la collecte en bac ou sans contenant. Dans ce cas, ils doivent être aplatis et empilés pour faciliter la collecte.

4.2.2 La collecte

La collecte est assurée tous les vendredis. En 2018, ce sont **71.70 tonnes de cartons** qui ont été collectées par la CCBM.

4.2.3 Le traitement

Les cartons sont acheminés vers le centre de tri de Rochefort où ils sont directement conditionnés pour le transport vers le repreneur à savoir la papèterie Saint Michel (16).

5 Les déchèteries

5.1 Localisation

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes possède 2 déchèteries :

- La déchèterie du Bournet située sur la commune de Saint Just Luzac
- La déchèterie de la Madeleine située sur la commune du Gua.



Figure 8. Carte des déchèteries du Bassin de Marennes

5.2 Horaires d'ouvertures

	LE BOURNET	
	Du 1er novembre au 28 février	Du 1er mars au 31 octobre
Lundi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Dimanche	Fermée	

Figure 9. Horaires d'ouverture de la déchèterie du Bournet

LA MADELEINE		
	Du 1er novembre au 28 février	Du 1er mars au 31 octobre
Lundi	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00
Mardi	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00
Jeudi	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00
Vendredi	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Dimanche	Fermée	

Figure 10. Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Madeleine

5.3 Conditions d'accès

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Leur accès est gratuit. Depuis le 1^{er} juillet 2016, un contrôle sur présentation d'un « Pass Déchèteries » en limite l'accès aux seuls usagers de la CCBM

Les professionnels sont acceptés uniquement sur la déchèterie du Bournet. L'accès est gratuit pour les entreprises soumises à la Redevance et payant pour les autres.

Les professionnels ne résidant pas sur la CCBM sont également acceptés. Un tarif majoré leur est appliqué.

5.4 Déchets acceptés

Déchets acceptés dans TOUTES les déchèteries	
 Tout venant (sauf ordures ménagères)	 Batteries et Piles
 Déchets verts	 Huiles minérales et végétales
 Bois	 Déchets d'Equipements Électriques et Electroniques (électroménager, écrans, petits appareils électriques)
 Cartons	
 Métaux	 Lampes et Néons
 Papiers	 Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, engrais,...)
 Textiles	 Radiographies
 Verre	 Cartouches d'encre
Déchets acceptés UNIQUEMENT sur le site du <u>Bournet</u>	
 Gravats et Inertes	 Plastiques rigides
 Plaques de plâtre	 Coquilles d'huîtres
 Pneumatiques	 Réemploi (OCEAN)
Déchets acceptés UNIQUEMENT sur le site de la <u>Madéleine</u>	
 Mobilier	

Figure 11. Déchets acceptés en déchèterie

5.5 La collecte

La collecte des déchets de déchèterie est assurée en prestation.

	Tonnage collecté		Evolution 2018-2019
	2019	2020	
Déchets verts	3951.0	3401.0	-13.9%
Tout venant	1547.6	1608.1	3.9%
Bois	524.7	552.3	5.3%
Cartons	192.6	182.1	-5.5%
Ferraille	185.4	173.7	-6.3%
DEEE	172.2	178.3	3.5%
Mobilier	283.8	299.6	5.6%
Déchets dangereux ECODDS*	20.1	25.9	28.8%
Déchets dangereux hors ECODDS*	46.2	37.5	-18.8%
Plâtre	60.1	59.7	-0.6%
Huiles minérales	9.0	6.8	-23.7%
Réemploi	2.0	NC	
Pneumatiques	10.5	7.9	-24.5%
Batteries	3.1	1.0	-67.9%
Huîtres	NC	NC	
Huiles végétales	1.3	1.6	20.6%
Piles	1.5	1.1	-30.3%
Textiles	62.7	59.7	-4.8%
Lampes/Neons	0.55	0.79	44.2%
Total	7011.66	6597.00	-5.9%

*ECODDS est l'éco-organisme qui gère la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux des ménages

NC : donnée non communiquée par le prestataire

Tableau 5. Tonnages collectés en déchèterie et évolution

En 2020, ce sont **6 597 tonnes** de déchets qui ont été collectées en déchèterie soit **428 kg/hab/an, professionnels inclus et hors gravats**. Les déchets verts représentent **52% des déchets collectés en déchèteries**.

Ce bilan montre que le tonnage global diminue sensiblement. La baisse très importantes des déchets verts est en grande partie responsable de cette évolution. A contrario, le tout venant progresse de près de 4%. Ces déchets ne font l'objet d'aucune valorisation.

5.6 Le traitement

Chaque type de déchets collecté en déchèterie est orienté vers une filière de traitement. Le tableau ci-dessous présente les collecteurs, repreneurs et le type de traitement de chaque flux.

	Collecte	Opérateur de traitement	Mode de traitement
Déchets verts	SUEZ ENVIRONNEMENT	SEDE	Valorisation matière
Tout venant	SUEZ ENVIRONNEMENT		Enfouissement
Bois	SUEZ ENVIRONNEMENT	SEOSSE ECOTRANSFORMATION	Valorisation matière
Cartons	COVED		Recyclage
Ferraille	DEPUCELLE Jean-Claude	DECONS	Recyclage
DEEE	ECOLOGIC		Valorisation
Mobilier	ECOMOBILIER		Valorisation/recyclage
Déchets dangereux	ECODDS/SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRENNES		Valorisation/Traitement
Plâtre	NCI ENVIRONNEMENT		Recyclage
Plastiques rigides	TERRE MER CHANTIERS	APV	RECYCLAGE
Huiles minérales			Valorisation
Réemploi	OCEAN		Réemploi
Pneumatiques	ALIAPUR		Valorisation
Batteries	DEPUCELLE Jean-Claude	DECONS	Recyclage/Valorisation
Huîtres	NCI ENVIRONNEMENT	OVIVE	Valorisation matière
Huiles végétales	Allo à l'huile/OLEO RECYCLING		Valorisation
Piles	COREPILES		Valorisation
Textiles	SUD OUEST COLLECTE		Valorisation matière/Réemploi
Radiographies/Cartouches d'encre	ATMOSPHERE		Valorisation/Traitement
Lampes/Neons	RECYLUM		Valorisation/Traitement

Tableau 6. Opérateurs de collecte/traitement et valorisation des déchets de déchèteries

Taux de valorisation

Ce taux est calculé à partir des différents tonnages hors déchets dangereux (piles, batteries, DDS,...). Les gravats ne sont pas pris en compte. Sont considérées comme filières de valorisation la valorisation matière, organique et énergétique ainsi que le réemploi/réutilisation.

Le taux de valorisation sur les déchèteries du Bassin de Marennes est de **33.1%** hors déchets verts du Bournet. Déchets verts inclus, le taux de valorisation est porté à **70,4%**. Ainsi plus de 2 tonnes sur 3 apportées en déchèterie sont directement valorisées.

6 Synthèse des indicateurs techniques

6.1 Bilan des tonnages Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Les tableaux ci-dessous présentent les tonnages et ratios par habitants des OMA collectées depuis 2018 ainsi que leur évolution.

	Flux collectés	Tonnages			Evolution 2019-2020
		2018	2019	2020	
Collectes PàP et AV	Ordures Ménagères résiduelles	2 903.38	2 738.88	2 697.50	-1.5%
	Emballages	496.55	616.18	683.56	10.9%
	Papier	365.18	366.92	306.68	-16.4%
	Verre	713.26	845.39	829.43	-1.9%
TOTAL OMA (1)		4 478.37	4 567.37	4 517.17	-1.10%

Tableau 8. Evolution des tonnages OMA 2018-2020

	Flux collectés	Ratio en kg/habitant/an			Evolution 2019-2020
		2018	2019	2020	
Collectes PàP et AV	Ordures Ménagères résiduelles	189.22	177.81	175.03	-1.6%
	Emballages	32.36	40.00	44.35	10.9%
	Papier	23.80	23.82	19.90	-16.5%
	Verre	46.48	54.88	53.82	-1.9%
TOTAL OMA		297.80	303.72	293.27	-3.4%

Tableau 7. Ratios OMA 2018-2020

Evolution des tonnages OMA depuis 2018

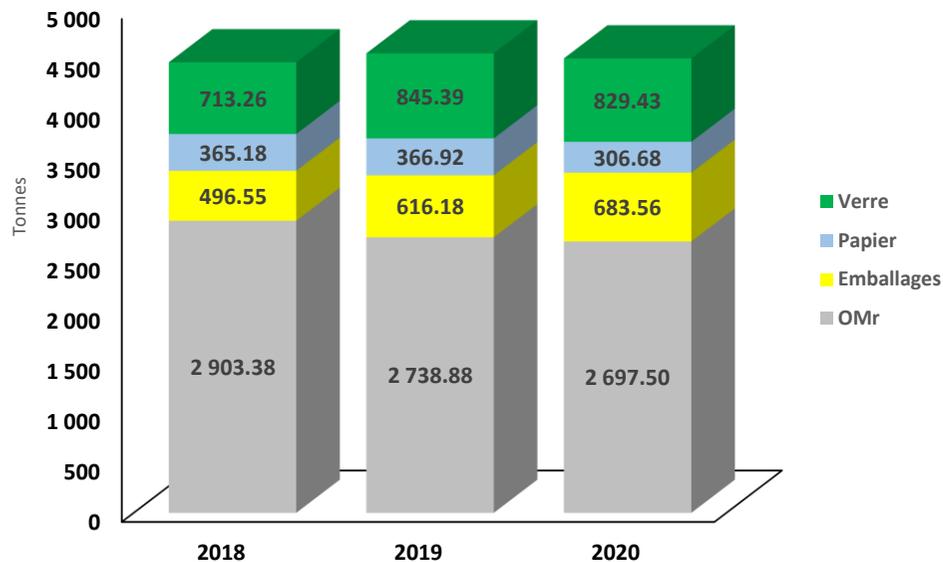


Figure 12. Evolution des tonnages OMA 2018-2020

La production d'OMA baisse de 1,1% principalement en raison de la baisse de l'activité durant la période de confinement.

6.2 Bilan des tonnages Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

	Flux collectés	Tonnages			Evolution 2019-2020
		2018	2019	2020	
Collectes PàP et AV	Ordures Ménagères résiduelles	2 903.38	2 738.88	2 697.50	-1.5%
	Emballages	496.55	616.18	683.56	10.9%
	Papier	365.18	366.92	306.68	-16.4%
	Verre	713.26	845.39	829.43	-1.9%
TOTAL OMA (1)		4 478.37	4 567.37	4 517.17	-1.10%

		2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Collecte spécifique	Cartons des professionnels (2)	84.67	86.06	71.7	-16.7%

	Flux collectés	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Collecte en déchèteries professionnels inclus (hors gravats)	Déchets verts	3591.9	3950.9	3401.0	-13.9%
	Tout venant	1645.4	1547.6	1608.1	3.9%
	Bois	534.1	524.7	552.3	5.3%
	Cartons	182.3	192.6	182.1	-5.5%
	Ferraille	187.0	185.4	173.7	-6.3%
	DEEE	176.5	172.2	178.3	3.5%
	Mobilier	83.5	283.8	299.6	5.6%
	Déchets dangereux ECODDS	22.3	20.1	25.9	28.8%
	Déchets dangereux hors ECODDS	47.9	46.2	37.5	-18.8%
	Plâtre	64.3	60.1	65.9	9.7%
	Plastiques rigides	30.1	11.6		-100.0%
	Huiles minérales	7.9	9.0	6.8	-23.7%
	Réemploi (association OCEAN)	3.0	2.0		-100.0%
	Pneumatiques	6.5	10.5	7.9	-24.5%
	Batteries	4.4	3.1	1.0	-67.9%
	Huîtres	3.7			
	Huiles végétales	1.8	1.3	1.6	20.6%
	Piles	1.2	1.5	1.1	-30.3%
	Textiles		62.7	59.7	-4.8%
Lampes/Neons	0.38	0.55	0.79	45.0%	
TOTAL DECHETERIES (3)		6 594.24	7 085.85	6 603.19	-6.8%

TOTAL DMA 1+2+3		11 157.28	11 739.28	11 192.06	-4.7%
------------------------	--	------------------	------------------	------------------	--------------

Tableau 9. Tonnages DMA et évolution 2018-2020

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent tous les déchets collectés par le service public d'élimination des déchets.

En 2020, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a ainsi collecté **11 192 tonnes de DMA** soit **726 kg/habitant/an**. Les professionnels collectés en déchèterie sont également compris dans ce chiffre. Les gravats en sont exclus. Ce tonnage inclut les déchets verts de la déchèterie du Bournet. **La production de DMA diminue fortement par rapport à 2019.**

Cette baisse est imputable essentiellement au tonnage de déchets verts collecté en déchèterie qui a fortement diminué en 2020.

INDICATEURS FINANCIERS

7 Budget 2020

7.1 Section Investissement

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Mandats émis 2019	Mandats émis 2020	Chapitre	Mandats émis 2019	Mandats émis 2020
20	Immobilisations incorporelles		001	Excédent d'investissement reporté	1 030 488.01 €
21	Immobilisations corporelles	101 420.00 €		TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 127 927.97 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	101 420.00 €			
			10	Autres réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	23 534.71 €		TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	- €
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	23 534.71 €			
				TOTAL DES RECETTES REELLES	1 030 488.01 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	124 954.71 €			1 127 927.97 €
			40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 413.67 €
40	Opération d'ordre transfert entre sections	8 110.93 €			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	8 110.93 €			
				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	1 267 901.68 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	133 065.64 €			1 365 341.64 €

Tableau 10. Section investissements

7.2 Section fonctionnement

Fonctionnement									
Dépenses			Recettes						
Chapitre	Mandats émis 2019	Mandats émis 2020	Chapitre	Mandats émis 2019	Mandats émis 2020				
011	Charges à caractère général	948 993.12 €	878 039.20 €	013	Atténuation de charges	42 040.74 €	66 700.75 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	612 868.47 €	614 743.78 €	70	Produit des services, domaine et vente	2 041 146.72 €	2 003 844.46 €		
022	Dépenses imprévues			75	Autres produits de gestion courante	14 281.21 €	2 028.73 €		
65	Autres charges de gestion courante	536 263.18 €	545 854.99 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES			2 083 187.46 €	2 072 573.94 €	
TOTAL DES DEPENSES GESTION DES SERVICES			2 098 124.77 €	2 038 637.97 €					
66	Charges financières	10 840.88 €	9 786.03 €	76	Produits financiers	53 035.96 €	78 178.84 €		
67	Charges exceptionnelles	20 483.69 €	12 277.76 €	77	Produit exceptionnels	9 040.36 €	2 936.26 €		
68	Dotation aux amortissements	- €	- €	002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €		
TOTAL			31 324.57 €	22 063.79 €	TOTAL			62 076.32 €	81 115.10 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			2 129 449.34 €	2 060 701.76 €	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION			2 145 263.78 €	2 153 689.04 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 413.67 €	224 892.45 €	042	Opération de transfert d'ordre entre section	8 045.72 €	8 110.93 €		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			237 413.67 €	224 892.45 €	TOTAL DES RECETTE D'ORDRE			8 045.72 €	8 110.93 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE			2 366 863.01 €	2 285 594.21 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE			2 153 309.50 €	2 161 799.97 €

Tableau 11. Section de fonctionnement



Conclusion

En 2020, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a maintenu son service public de gestion des déchets malgré un contexte exceptionnellement difficile tout en maintenant ses objectifs de maîtrise de la production de déchets sur son territoire.